



Qu'entend-on par "parties prenantes" ?

Les parties prenantes représentent **toutes personnes morales et physiques pouvant impacter et/ou être impactées par l'activité de l'organisation**, soit notamment : les collaborateur.rices et leurs proches, les partenaires, les fournisseurs, les sous-traitants, les sponsors et financeurs, les consommateur.rice.s, les citoyen.ne.s...

Le Ministère de la Culture identifie dans sa charte "[Festivals et développement durable](#)" en particulier les "festivaliers, partenaires, mécènes, fournisseurs et habitant.e.s des territoires concernés". Mais il ne faut pas exclure les parties prenantes internes, comme les équipes salariées, les bénévoles/stagiaires/apprenti.e.s et bien évidemment les artistes.

Enjeux normatifs

La [norme ISO 20121](#) destinée à tous.les les organisateur.rice.s d'événements impose à l'organisation de "déterminer les exigences de ses parties intéressées concernées par le système de management responsable appliqué à l'activité événementielle, c'est-à-dire leurs besoins et attentes, qu'ils soient formulés, implicites ou imposés". De même les personnes effectuant un travail sous le contrôle de l'organisation doivent, a minima, "être sensibilisées à la politique de développement durable". Enfin, "l'organisation doit établir, tenir à jour et mettre en œuvre des procédures de communication externe avec les fournisseurs concernés et les autres parties intéressées".

Enjeux pour la filière

L'objectif n°10 de la charte "[Festivals et développement durable](#)" lancée en décembre 2021 par le Ministère de la Culture concerne la "sensibilisation en matière d'éco-responsabilité" et prône : *"Compte-tenu de l'exemplarité souhaitée dans le plan d'actions et de la nécessité de diffuser ces démarches à l'ensemble de la société, les festivals pourront développer une communication valorisant l'ensemble de leurs pratiques, dans une vision RSE, à l'ensemble des parties prenantes (...). Il s'agit de penser la chaîne de valeur et d'impliquer les acteur.rice.s à tous les niveaux."*

Enjeux structurels

Une démarche éco-responsable ne peut être efficace que si elle est comprise, portée et partagée avec/par tous.les les acteur.rice.s associé.e.s au festival. Chacun.e a en effet une responsabilité et peut être, par ses actions, porteur.se d'impacts négatifs. C'est la raison pour laquelle le dialogue et l'implication des parties prenantes figurent parmi les exigences des normes Iso 20121 et 26000.



MOBILISER/SENSIBILISER

Les parties prenantes internes

- Salarié.e.s et équipes
 - Diffuser régulièrement les informations sur les engagements et projets RSE du festival aux équipes (par exemple via une newsletter interne dédiée).
 - Concevoir et animer des temps d'intelligence collective visant à prendre en compte l'expérience des salarié.es dans l'élaboration du plan d'action.
 - Organiser des événements thématiques permettant de nourrir la réflexion des salarié.es.
 - Rédiger et transmettre une charte RSE interne et, si possible, intégrer une clause dédiée dans les contrats de travail.
- Artistes et créateur.rice.s
 - Informer très en amont les artistes de la démarche du festival, de ses engagements et de ses enjeux afin qu'ils/elles les prennent en compte dans l'élaboration de leurs fiches techniques ou riders. Par exemple : pas de bouteilles plastiques, snacking en vrac, repas de saison, réduction des consommations d'énergie, non remboursement des frais de transport en avion...
 - Inscrire dans les contrats des clauses leur imposant de participer à cette démarche.
 - Leur fournir dans le livret d'accueil toutes les informations et adresses utiles, comme les magasins bio, les parkings à vélo...
 - Proposer en amont des webinaires d'information sur la démarche.

Le public

- Informer de la démarche de façon très claire, précise et transparente très en amont du festival via par exemple une page dédiée sur le site internet.
- Inciter les publics à des gestes éco-responsables grâce à un affichage précis sur site, une charte de l'éco-festivalier.e et des rappels sur les réseaux sociaux...
- Créer une brigade verte bien identifiable qui pourra conseiller et aiguiller le public pendant le festival.
- Accueillir des stands d'associations locales pour sensibiliser les publics aux enjeux et bons gestes.

Les parties prenantes externes

- Partenaires, exposant.e.s, fournisseurs
 - Inscrire dans les cahiers des charge, appels d'offre et/ou contrats, des clauses relatives à l'éco-responsabilité les informant de la démarche du festival, des engagements du festival vis-à-vis du partenaire et des règles qui leur sont imposées ou suggérées.
 - Concevoir ces engagements en collaboration avec les parties prenantes concernées afin de s'assurer de leur pertinence et faisabilité.
 - Former, informer et mobiliser ces parties prenantes régulièrement ou au moins en amont du festival lors d'une rencontre. Cette dernière pourra également être renouvelée à l'issue du festival pour un bilan et une étude des axes d'amélioration.
 - Construire ces engagements en fonction des enjeux du festival mais également ceux du territoire : réduction des déchets, approvisionnements locaux, logistique raisonnée...

- Riverain.e.s
 - Informer les riverain.e.s de la tenue du festival et des éventuelles gênes occasionnées et en profiter pour les informer des mesures prises pour réduire l'impact de la manifestation, tant vis-à-vis du respect du site, que du bruit ou des flux de transports logistiques.
 - Les convier à un temps d'échange afin de les sonder sur leurs attentes vis-à-vis d'un festival éco-responsable. Cela peut se faire lors d'un forum plus large, à l'instar du Festival Off d'Avignon qui a construit sa démarche RSE en conviant habitant.e.s, théâtres, élu.e.s, agents municipaux, artistes et publics à deux forums ouverts.
 - Les solliciter, à l'instar des Rencontres de la Photographie d'Arles, à proposer leurs services et/ou produits lors d'une soirée conviviale de présentation de la saison.

Astuces du COFEES

- Le dialogue va également permettre de construire sa démarche RSE en prenant en compte les attentes des différentes parties prenantes. Selon les enjeux qu'ils/elles priorisent, le festival pourra élaborer sa politique, identifier ses objectifs et mettre en place des pistes d'actions.
- Une partie prenante sera plus facilement mobilisable si elle est consultée en amont de l'élaboration des actions qu'on lui impose ou propose.
- Une partie prenante sera plus facilement mobilisable si elle est valorisée : proposer des "cadeaux" comme une boisson à ceux qui viennent en vélo ou en transports en commun, des places de parking à proximité de l'entrée pour les covoitureurs ...
- La communication vis à vis des parties prenantes ne doit pas avoir un impact sur l'environnement, rendant la démarche incohérente et démotivante. Il faut donc bien choisir les outils de communication en fonction des impacts qu'ils génèrent : éviter les impressions, envoyer des mails légers sans pièce jointe, publier de façon raisonnée sur les réseaux sociaux...
- Faire de la démarche éco-responsable un sujet de l'ordre du jour de toutes les réunions de travail, quels que soient les acteur.rice.s en présence, avec un rappel des objectifs et un point sur l'avancée des actions.
- Organiser une fresque du climat afin que chacune.e prenne conscience des enjeux et fasse évoluer ses pratiques professionnelles.



LES
NUITS DE
L'ENCLAVE
FESTIVAL DE THÉÂTRE

CO-DIRECTEURS
GILBERT BARBA & FRÉDÉRIC RICHAUD

*Festival en transition
éco-responsable*

VERS
0 PLASTIQUE – 0 DÉCHET
0 MÉGOT – 0 GASPILLAGE

Eau gazeuse ou plate : remplissez vos gourdes, utilisez les pots à eau, faites vos bulles avec le Sodastream.

Déchets : éviter d'en produire, sinon triez là où il faut.

Les mégots : un mégot peut prendre jusqu'à 12 ans avant de se dégrader complètement, et c'est rarement sans conséquence. Par exemple, lorsqu'un mégot finit dans un cours d'eau, il pollue en moyenne 500 litres d'eau. Alors recycler votre mégot, il peut devenir, par exemple, un combustible pour l'industrie sans conséquence de CO².

Les lingettes : ne cherchez plus les lingettes jetables. Il n'y en a plus. Utilisez les serviettes en tissu faites « maison » à votre disposition.

Catering : croquez dans le « fait maison bio ou local ».

www.cddv-vaucluse.com
Centre Dramatique Des Villages du Haut Vaucluse
Maison des associations - Espace Jean Duffard - 43 cours Victor Hugo, 84600 Valréas
SIREN 852 585 801 - 9001Z Arts du spectacle vivant - Association loi 1901
Licences : Catégorie Producteur 2020-001036 - Catégorie Diffuseur 2020-001035

01 FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX

- Identifier les objectifs et les messages à faire passer.
- Identifier et cartographier ses parties prenantes, les hiérarchiser pour pouvoir dialoguer avec elles de manière cohérente.
- Identifier les modalités de dialogue en fonction de la partie prenante concernée.

02 TRAVAILLER AVEC LES PARTIES PRENANTES

- Consulter les parties prenantes afin d'identifier leurs enjeux et leurs attentes, les moyens de communication les plus adaptés et les plus efficaces, grâce à des enquêtes internes, enquêtes public, boîtes à idées...
- Créer des temps de rencontres avec les parties prenantes pour échanger sur l'éco-responsabilité, informer des dispositifs...

03 SE DOTER D'OUTILS ET DE MOYENS

- S'interroger sur les moyens de communication dont on dispose ou qu'il faudrait créer pour maîtriser ces différentes modalités de dialogue.
- Élaborer une stratégie de communication prenant en compte les cibles, les messages à faire passer selon les objectifs attendus, les médias adaptés à ces cibles et ces messages.

04 RENDRE VISIBLE SES ACTIONS

La réussite de ces actions réside dans une bonne communication des dispositifs mis en place :

- Relayer les informations sur les outils de communication (tickets, site Internet, réseaux sociaux, e-mailing), dès le début de la campagne de communication.
- Garantir une information sur place, grâce à des éléments de signalétique et un stand d'information.

05 FAIRE UN BILAN ET DÉFINIR LES AXES D'AMÉLIORATION

Organiser un rendez-vous avec les personnes concernées pour savoir comment l'opération s'est déroulée et en tirer les conclusions pour s'améliorer.

06 COMMUNIQUER

- Communiquer sur vos résultats auprès des parties prenantes concernées : financeurs, partenaires, prestataires, collectivités, publics, etc.
- Valoriser les parties prenantes ayant joué le jeu de l'éco-responsabilité en les remerciant des résultats (si possible chiffrés) obtenus d'une année sur l'autre.

Pour plus d'informations, consultez notre site web cofees.fr
et retrouvez nos autres **Fiches Pratiques** dans la rubrique '**Ressources**'.
Pour nous joindre : contact@cofees.fr

